

Enquête publique

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 4 août 2021, a été prescrite, pour une durée de vingt-cinq jours consécutifs, du lundi 6 septembre 2021 à 9 h, au jeudi 30 septembre 2021 inclus à 18 h, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la création d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur le territoire de la commune de Rabastens.

L'opération a pour objet de définir le périmètre global du SPR, à l'initiative duquel il convient de protéger et de mettre en valeur le patrimoine.

Le siège de l'enquête se situe en mairie de Rabastens - 3, quai des Escoucaïères 81800. La commune d'agglomération Gaillac-Grandhief, dont le siège administratif se situe Le Noy-Técout BP 80133 81604 Gaillac Cedex, est la personne responsable du projet.

Des informations peuvent être demandées auprès de la communauté d'agglomération - service urbanisme (téléphone : 05 63 83 08 39 ou cecile.danesh@galliac-grandhief.fr).

Les pièces du dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de présentation, des documents graphiques ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles sont déposés pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Rabastens afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux du public, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Par ailleurs, toute personne peut consulter le dossier d'enquête, - sur un poste informatique, avec accès gratuit, situé à la mairie de Rabastens, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux du public ;

- sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn : www.tarn.gouv.fr

- ou bien demander communication, à ses frais, du dossier d'enquête en s'adressant à la préfecture du Tarn - service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et des affaires foncières - place de la Préfecture - 81013 Albi cedex 9.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions soit :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et mis à disposition du public à la mairie de Rabastens ;

- par correspondance postale adressée à l'attention du commissaire enquêteur et parvenue pendant la durée de l'enquête, à la mairie de Rabastens, siège de l'enquête.

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-spr-rabastens@tarn.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables au siège de l'enquête publique et sur le site internet des services de l'Etat du Tarn susvisé. Toutes les observations et propositions écrites seront annexées au registre d'enquête, déposé au siège de l'enquête.

Les observations et propositions y sont tenues à la disposition du public. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Par décision du 25 mars 2021, le président du tribunal administratif de Toulouse a désigné Mme Marie-Christine FAURE, architecte, en qualité de commissaire enquêteur. Elle siège en cette qualité à la mairie de Rabastens, siège de l'enquête publique.

Elle effectue des perquisitions à la mairie concernée selon le calendrier suivant :

Mairie de Rabastens

Lundi 6 septembre 2021 : 14 h à 17 h

Mardi 7 septembre 2021 : 10 h à 12 h

Mardi 21 septembre 2021 : 14 h à 17 h

Mardi 28 septembre 2021 : 9 h à 12 h

Toute personne peut également à cette occasion formuler des observations, soit oralement auprès du commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées des observations, est tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Rabastens ainsi qu'à la préfecture du Tarn.

Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent obtenir communication de ces documents auprès de la préfecture du Tarn (voir service et adresse susvisés). Cette dernière publie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet www.tarn.gouv.fr

Approbation de la création du SPR :

1° Si le projet n'est pas modifié après l'enquête, la création du SPR interviendra par arrêté du ministre chargé de la culture.

L'acte classant le SPR en délimite le périmètre.

2° Si le projet est modifié à l'issue de l'enquête publique, le ministre chargé de la culture recueille l'avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture sur le projet modifié avant de prendre sa décision.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au covid-19, il est recommandé, afin d'assurer la protection sanitaire du personnel gestionnaire des lieux de consultation et du public, de renforcer les mesures sanitaires.

A cet effet, les gestionnaires des lieux de consultation adapteront les mesures suivantes dans la mesure du possible :

- Mise en place d'un fléchage adapté conduisant au lieu où sont déposés le registre d'enquête publique et le dossier ;

- Ne laisser introduire dans cette salle qu'une personne à la fois ;

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour désinfection à l'entrée de la salle ;

- Réalisation d'une désinfection et de l'aération du lieu de consultation à des intervalles réguliers.

Il est également conseillé au public d'apporter un stylo.

Commune de VIRAC

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

du lundi 27 septembre 2021 au lundi 11 octobre 2021 inclus

Par arrêté n°AR_2021_013 en date du 1^{er} septembre 2021.

En application des articles L.161-10, R.161-25 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, ainsi que L.213-1, R.134-5 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration,

Madame Aline REDO Maire de la commune de Virac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant aliénation totale du chemin rural n°11, allénation partielle du chemin rural n°20, de la voie communale n°15 dite « du Vieux Virac » et la parcelle n°16 section AA.

A cet effet, Monsieur Marc CHOUCAVY, inscrit sur la liste départementale annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cédé et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de VIRAC, 34 place de la mairie 81640 VIRAC du lundi 27 septembre 2021 au lundi 11 octobre 2021 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture.

- Le mercredi de 14h00 à 17h00

- Le vendredi de 09h00 à 12h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de VIRAC, 34 place de la mairie 81640 VIRAC.

Monsieur le commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie :

- le mercredi 29 septembre 2021 de 14h à 16h.

A l'issue du délai de 15 jours précités, le Commissaire enquêteur clôturera le registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de VIRAC pendant une durée de 1 an à partir de la date de clôture de l'enquête publique.

ISO Flyers • Affiches • Cartes de visite • Plaquettes
 IMPRIMERIE • Garnets • Faire-part • Revues
 COOPERATIVE • Magazines • Dépliants...

1, rue Alain Colas - 81027 ALBI Cedex 9

Vie des sociétés

ETIC
AVOCATS

SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC

Agence : 05 53 480 800
 Bordeaux : 05 33 891 790
 Pau : 05 59 82 82 83
 Biarritz : 05 59 41 94 33

contact@avocats-etic.com

L'Assemblée Générale Mixte des associés de la société GSSO INVEST, Société de participations financières de profession libérale de géomètres experts sous forme de Société à responsabilité limitée au capital de 800 220 euros, ayant son siège social sis 10, rue Georges Charpak - 81290 LABRUGÈRE, immatriculée sous le numéro 845 338 870 RCS CASTRES, réunie en date du 31 août 2021 :

- a décidé et révisé une augmentation du capital social de 160 000 euros par apports en numéraire, ce qui rendra nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 800 220 euros

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 960 220 euros

- a nommé en qualité de cogérant Monsieur Sébastien NUNES, demeurant 115, Chemin de Saint Andréu, n°1300 LIMOUX, pour une durée indéterminée.

Pour avis

La Gérante

LES SAUCES MORIN

SOCIÉTÉ A

RESPONSABILITÉ LIMITÉE

AU CAPITAL DE 576 000 EUROS

SIEGE SOCIAL :

LIEUDIT « PELLETIER »

ZA EC02 RIEUMAS

81150 MARSAC-SUR-TARN

819 329 574 RCS ALBI

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31 mai 2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 576 000 euros.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Jean-Marc MORIN et Madame Marie-Madeleine MORIN.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

La société MORIN M.L.C.F., société à responsabilité limitée au capital de 1.905.000 euros, ayant son siège social 13, avenue Mendès-France - 82000 ALBI, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 531 542 769 RCS ALBI.

Pour avis

La Présidente

SARL « LA SENEGALAISE »

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 2000 €

Siège social :

81 Boulevard Gambetta

81600 GAILLAC

RCS ALBI : 824173439

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 Août 2021 l'associé unique a décidé la fermeture de l'établissement sis 81 Boulevard Gambetta 81600 Gaillac et cesser toutes activités en ce qui concerne la Société en même temps que la cession de la licence de commerce et de débit de boissons ainsi que le transfert du Siège Social au 2491 Chemin de Pendarries bas 81600 Brens.

Pour Avis

CLEA DISTRIBUTION

Entreprise Unipersonnelle

à Responsabilité Limitée

au capital social de mille euros

(1 000 euros)

23 avenue Germain Téqui

81160 SAINT JUERY

immatriculé au R.C.S. d'Albi

sous le n° 790 374 342

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 16/09/21, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/09/21 et sa liquidation - amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de ce processus. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé à Saint Martin les Martres, 81130 CAGNAC LES MINES, siège social de liquidation.

Monsieur Laurent PIREDES, associé unique, assume personnellement les fonctions de liquidateur en vue de réaliser l'actif et d'acquitter le passif.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du

ATHOME5
 Société Civile Immobilière
 Au capital de 1 000 €
 Siège social : 440 Chemin de Giry
 81 380 LESCURE D'ALBIGEOIS
 RCS ALBI 897 827 631

Aux termes d'un procès verbal, en date du 07/07/2021, l'AGE de la SCI a décidé de nommer en qualité de cogérédateur à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Mme Aurélie GROUJLET, demeurant, Loissement Mes Bourgnonnets - 12 800 NAUCELLE et Mme Stephanie RASCOL, épouse PALMYRE, demeurant, 440 Chemin de Giry - 81 380 LESCURE D'ALBIGEOIS

Département du Tarn

COMMUNE DE LUGAN

Installation du droit de préemption urbain

Suite à la mise en place du PLU approuvé le 11 février 2020, le conseil municipal dans sa séance du 15 octobre 2020 a décidé d'instituer le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du territoire de la commune de Lugan. L'affichage de cette délibération (D2020348B) a été effectué à la mairie en date du 15 décembre 2020 et jusqu'au 16 janvier 2021, consultable en mairie.

AVIS DE MODIFICATION

Dénomination sociale : EPSO

Forme : SAS

Siège social : 17 rue Paul Gauguin

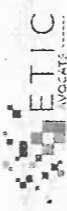
81 000 ALBI

Capital social : 1000 euros

Numéro SIREN 898861927 albi

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 août 2021, les associés ont décidé de transférer à compter du 1^{er} septembre 2021, le siège social qui était au 17 rue Paul Gauguin 81 000 ALBI à l'adresse 121 avenue Gambetta 81000 Albi. De plus, Mme DUCOS Lellani est nommée directrice générale de la société epso à compter du 30 Août 2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Albi.

Pour avis et mention.

ETIC
AVOCATS

SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC

Agence : 05 53 480 800

Bordeaux : 05 33 891 790

Pau : 05 59 82 82 83

Biarritz : 05 59 41 94 33

contact@avocats-etic.com

Aux termes des décisions en date du 31 août 2021 de l'assemblée unique de la société GEO SUD OUEST, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 144.512 euros, ayant son siège social sis Lou Cros - 81290 LABRUGÈRE, immatriculée sous le numéro 313 652 745 RCS CASTRES, Monsieur Sébastien NUNES a été désigné Directeur Général Délégué de la société pour une durée indéterminée.

POUR AVIS

Le Président

Le Tarn Libre
Le Journal du Tarn

1, Rue Alain-Colas
 BP 60024 - 81027 ALBI Cedex 9
 Tél. 05 63 48 75 48

www.letarnlibre.com

Abonnement : 70 €
 PUBLICITÉ

Tirage du journal contrôlé par



Publicité locale : au journal à Albi
 Tél. 05 63 48 75 48 - Télécopie 05 63 47 22 36

Publicité extra-locale : ESPACE PNR
 72, rue d'Auteville, 75010 PARIS
 Tél. 01 45 23 98 00 - Fax 01 45 23 98 01

Provenance du papier : Espagne (Emmenthal) Usine Papresa

Taux de fibres recyclées : 100 %

Eutrophisation (Pt) (Kg/t) : 0.007

Certification PEFC

Tire et édité par la société IMPRIMERIE COOPERATIVE DU SUD-OUEST

Société anonyme à capital variable

Siège social : BP 60024 - 81027 ALBI Cedex 9

Principaux actionnaires : A.D. d'Albi, Sablayrolles, Boumillon

Durée : jusqu'au 31 décembre 2059

Tirage Impr. Coop. du Sud-Ouest - ALBI

N° C.P.A.P. 1223 C 84057 - ISSN 0769 - 1880

Le directeur de la publication

1, rue Alain Colas - 81027 ALBI Cedex 9

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS
 MAIGNIAL - GROS - DELHEURE
 8, rue Roquelaura - 81000 ALBI (Tarn) - Tél. 05 63 43 56 56

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'ALBI

au Palais de Justice de ladite ville

Place Lapérouse - 81000 ALBI

Le vendredi 22 octobre 2021 à 10 h 30

UNE MAISON EN PIERRES DE PAYS AVEC TERRAIN ATTENANT

située commune de **VILLENEUVE-SUR-VERE (81130)**

lieudit "Le Buguet" - 4, chemin de la Rigaudié

Cadastrée section ZL n° 137 - 142 - 244 - 248 - 250
 et 266 d'une contenance de 29 a 39 ca

sur la mise à prix de cinquante cinq mille euros
 (55.000 € - frais en sus)

Description : Grande maison en pierres de pays éditée au milieu du 19^e siècle avec grand jardin attenant et piscine. Grand salon et cuisine au RDC, 3 chambres et une salle de bain au 1^{er} étage, 2 chambres aménagées dans les combles.

A la requête de : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENEENSES, Société coopérative à capital variable dont le siège est 219 avenue François Verdier 81000 ALBI, ayant pour avocat constitué Me GROS Avocat au Barreau d'ALBI, 8 rue Roquelaura 81000 ALBI.

1°) Le cahier des charges peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'Albi, Palais de Justice, Place Lapérouse 81000 ALBI

2°) la visite des lieux sera effectuée les VENDREDIS 24 SEPTEMBRE et 1^{er} OCTOBRE 2021 à 14 H par la SCP NADAL ET ASSOCIÉS, Huissiers à ALBI, 22 bid Carnot, Tél. 05.63.54.18.52.

3°) Seuls les avocats inscrits au Barreau d'ALBI peuvent porter les enchères.

Pour plus de renseignements, s'adresser à Me GROS, Avocat poursuivant la vente - Tél. 05.63.43.56.56

Régime Patrimonial

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1

Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 08 mai 2018.

Monsieur Henri BUISSSET, en son vivant retraité, veuf de Madame Marcelle Yvonne BERTRAND, demeurant à SAINT-PIERRE-DE-TRIVISY (81330) place Marie Elisabeth Cavalhès Maison de retraite.

Né à VABRE (81330), le 15 avril 1930.

a institué des légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Vincent PAULIN, Notaire Associé SCP - Vincent PAULIN, Estelle ARNAUD et Alexandre AUGER, titulaire d'un Office Notarial à REALMONT (Tarn), 5 Avenue Fernand Gimral, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de CASTRES, le 06/09/2021, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Vincent PAULIN, chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

Maître Vincent PAULIN

Le Tarn Libre

Le Journal du Tarn Fondé en 1835

PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE

Devis gratuit Paiement CB

Contacts commerciaux :
 Bruno Sardo 06 71 27 48 36
 Bénédicte Ayme 05 63 48 75 43
 Standard 05 63 48 75 48

Journal hebdomadaire habilité à publier les annonces judiciaires et légales dans tout le département du Tarn (81)

legale@letarnlibre.com

1, rue Alain Colas - 81027 ALBI Cedex 9